



COMPTE RENDU CSA DU 13 MAI 2026

Avant toute chose, **FO Justice CP Béziers** tient à remercier la nouvelle Directrice Interrégionale pour sa venue au sein de l'établissement.

Mme ANNANI a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives. Nous avons pu constater une écoute attentive des problématiques propres au CP Béziers, ainsi qu'une connaissance qui semble déjà approfondie des réalités du milieu pénitentiaire. Cette prise de contact est un signal positif.

Toutefois, si les échanges ont été constructifs, **FO Justice** rappelle que les personnels attendent désormais des actes concrets. Les constats sont connus, les difficultés identifiées, il est désormais indispensable que des réponses tangibles soient apportées.

Concernant le CSA, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

Un projet de réorganisation du service, incluant la suppression du matin pour le service matin/nuit, a été présenté. **Ce nouveau planning a été adopté à l'unanimité.** Sa mise en application est prévue pour le début de l'année 2027, afin de préserver les congés déjà posés et de permettre une transition cohérente avec la mise en place du nouveau logiciel lié au Service Origine.

Concernant le point des ACT, la nouvelle note encadrant leur utilisation restreint désormais fortement les possibilités, notamment en interdisant l'achat de mobilier, de fournitures ou encore d'équipements de type cafetière.

Face à cette évolution, FO Justice CP Béziers a demandé un report de quelques semaines, afin de pouvoir consulter les personnels et travailler sur un projet concret visant à améliorer réellement les conditions de travail. Il est essentiel que ces décisions ne soient pas prises sans concertation avec les agents directement concernés.

En revanche, plusieurs questions importantes sont restées sans réponse lors de ce CSA.

Des interrogations majeures ont été soulevées concernant les Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire, notamment sur l'éventuel passage à 12 agents ainsi que sur l'organisation des astreintes.



Des points ont également été évoqués sur la gestion de l'encadrement des bâtiments de détention, ainsi que celui du QSL, sans qu'aucune réponse claire ne soit apportée.

La question de la suspension des activités en fonction des effectifs journaliers, ainsi que l'adaptation des journées en détention, ont également été posée. Là encore, aucune orientation concrète n'a été donnée.

Enfin, **FO Justice CP Béziers** a soulevé la problématique des agents en service mixte, dont les journées de coupure sont automatiquement transformées en journées de 12 heures, une situation qui impacte directement leurs conditions de travail.

Force est de constater que l'ensemble de ces sujets essentiels pour le quotidien des personnels n'a pas fait l'objet de réponses.

Une tendance semble se dégager : le manque d'effectif est systématiquement avancé comme justification. Si ce constat est réel, il ne peut en aucun cas devenir une excuse permanente à l'absence de décisions ou à l'inaction.

Le manque d'effectif ne doit pas servir à légitimer une dégradation continue des conditions de travail.

FO Justice CP Béziers restera particulièrement vigilant quant aux suites qui seront données à ces différents points. Les personnels attendent des réponses concrètes, des engagements clairs et des actions rapides. Les constats sont faits. Il est maintenant temps d'agir.

